



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 18 incluse), M. Gueric CHALNOT (à compter de la question 4), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE (à compter de la question 4), M. Cyril DEVESA (à compter de la question 11) M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 4), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 4), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 19), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 10 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yannick POUJET (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Nicolas BODIN (à compter de la question 4), M. Patrick BONTEMPS à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 19), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à M. Abdel GHEZALI, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 3 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 10 incluse) M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Catherine THIEBAUT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 28 - Exploitation du tunnel de la Citadelle - Convention entre la Ville de Besançon et la Police Nationale

Exploitation du tunnel de la Citadelle

Convention entre la Ville de Besançon et la Police Nationale

Rapporteur : Mme l'Adjointe ZEHAF

Le tunnel de la Citadelle est un ouvrage sensible, dont les conditions d'exploitation, et notamment de surveillance, ont largement évolué depuis son inauguration en 1996.

Le tunnel est désormais surveillé par un réseau de caméras dont les images sont projetées en 24/24 et 7/7 au Centre d'Information et de Commandement (CIC) de la Police Nationale (PN).

Le CIC dispose d'un report d'alarme (visuelle et sonore), cette alarme se déclenchant dans tous les cas de fermeture automatique programmés dans l'automate (notamment détection incendie, détection de pollution, prise en main pompier...).

Il dispose également d'un bouton permettant d'actionner le scénario de fermeture automatique du tunnel, à distance.

Les conditions d'utilisation de ce bouton de fermeture, et le rôle du CIC pour la surveillance du tunnel de manière plus générale, sont détaillés dans le Plan d'Intervention des Secours (PIS), et plus particulièrement dans les Fiches Synoptiques d'Actions (FSA) du PIS (pièce du dossier de sécurité (DS) 2017).

Lors de l'instruction du dossier de sécurité 2017 par les services de la Préfecture, l'Expert Qualifié a souligné le rôle central du CIC de la PN pour assurer la «levée de doute» grâce aux images des caméras en cas d'évènement dans le tunnel.

Une convention doit être signée entre la Ville de Besançon (exploitant du tunnel) et la Police Nationale (PN) afin de préciser :

- les conditions de la mise à disposition d'outils de prévention auprès de la PN,
- les conditions d'exercice et de responsabilité de la surveillance par le CIC de la PN pour le Tunnel de la Citadelle,
- les conditions d'un éventuel désengagement / retrait de la PN pour la surveillance de cet ouvrage communal, le cas échéant.

La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de signature.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer cette convention ci-jointe.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 Mars 2010



Contrôle de légalité